

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23  
Présents : 19  
Procuration : 1  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026**

**Présents :** Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

**Absents excusés :** Mme Corinne MUNIER, M. Michel PRIEUR, M. Nicolas SALLES ayant donné procuration à Mme Isabelle PERIE,

**Absents :** M. Thomas MEISSONNIER,

**Secrétaire de séance :** Magali ROUSSET

**02/2026 - Demande de subvention DETR/DSIL pour la rénovation et l'aménagement du centre culturel du Monastier (Salle Colucci /salle René Grousset/salle des associations)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre culturel du Monastier comprenant la salle polyvalente Colucci, la salle des associations et la salle René GROUSSET nécessitent des travaux et des aménagements ; les constructions datant de 1980.

Les travaux envisagés consistent :

- A refaire la toiture du centre culturel
- Ouvrir le bar avec cloisons amovibles pour accès à la salle Colucci
- Rénover le parquet de la salle Colucci
- Installer une pompe à chaleur pour la salle René Grousset et la salle des associations
- Refaire la peinture de tout le centre culturel.

La mise aux normes électrique sera également réalisée, entièrement prise en charge par la commune.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2026 pour la rénovation du bâtiment pour un montant total de 57 752 euros sur une assiette de 93 254.18 euros HT représentant 60% du coût total de l'opération.

Les dépenses sont les suivantes :

Entreprises	Libellé	Montant HT
Martins et fils	Réfection de la couverture du centre culturel	19 578.00 €
Palmier construction	Ouvertures	3 632.00 €
LG menuiseries	Cloisons amovibles	6 000.00 €
Dimitri DUFFOUR	Pompe à chaleur	41 768.50 €
ABER propreté	Rénovation du parquet	5 340.00 €
Sarl Lozère peintures	Peinture	16 935.68 €
<b>TOTAL</b>		<b>93 254.18</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL) à hauteur de 60% pour un montant de 55 952 euros sur une assiette de 93 254.18 euros,
- **ETABLIT** le plan de financement ainsi :

Financeurs	Taux	Montant sollicité
Etat (DETR)	60%	55 952
Autofinancement	40%	37 302.18
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>93 254.18</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- **DIT** qu'il n'y a pas eu de commencement d'exécution des travaux.

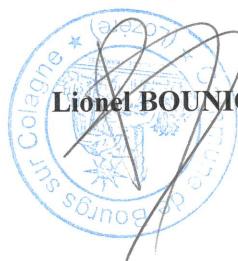
Bourgs sur Colagne, le 22 janvier 2026

La Secrétaire de séance



Magali ROUSSET

Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).